

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR18.04PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 370'000.- pour la réfection des
systèmes d'alarme et d'évacuation dans les collèges**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 28 février 2018.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Cinzia GALLI RATANO, Marisa PARDO, Emilienne WAGNIERE, Philippe GUIGNARD, Martin LOOS, Laurent VUITHIER et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Mme Gloria CAPT, Municipale, M. Thomas CZÁKA, chef du Service des bâtiments et M. David GILLIÉRON, responsable des immeubles du patrimoine scolaire. Nous les remercions d'avoir fourni à notre commission tous les renseignements utiles et répondu avec précision aux diverses questions.

Sécurité incendie dans nos bâtiments scolaires

Lors des tests d'évacuation effectués en janvier 2017, en présence de représentants du Service URBAT, du Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) et des quatre directions scolaires de la Ville, des failles importantes ont été constatées dans les installations de sonorisation existantes des systèmes d'alarmes d'évacuation.

Le préavis recense avec précision les défauts relevés. Il y a donc nécessité de remettre rapidement aux normes les systèmes d'alarme sonore qui dysfonctionnent dans certains bâtiments scolaires.

Le Service des bâtiments nous a assuré que lorsque ces travaux seront réalisés, tous nos bâtiments scolaires répondront aux exigences en matière de sécurité incendie.

Etant donné qu'un inventaire complet a été entrepris par le SDIS, les collèges qui ne sont pas mentionnés dans le rapport sont réputés répondre aux normes.

Un incendie est malheureusement toujours possible dans n'importe quel collège. L'incendie récent survenu au collège des Crosets à Vevey, qui a nécessité l'évacuation complète du bâtiment, nous rappelle qu'une sécurité incendie performante est indispensable afin de préserver l'intégrité physique des occupants.

La décision prise par la Municipalité d'entreprendre sans plus tarder la totalité des travaux

nécessaires nous semble judicieuse. Les failles des divers systèmes d'alarme ayant été constatées tardivement, ceci explique que ces dépenses extraordinaires n'aient pu être prévues au plan des investissements.

Financement

Partant du constat que la sécurité de nos élèves n'a pas de prix, les membres de la commission ne se sont pas attardés à décortiquer l'exercice d'équilibre budgétaire expliqué dans le chapitre 4. Nous relevons néanmoins que, sur le fond, on ne peut procéder par compensation entre diverses lignes budgétaires.

Cela étant, il nous paraît indispensable d'entreprendre immédiatement l'ensemble des travaux nécessaires même si ceux-ci dépassent de CHF 150'000.- les montants prévus au plan des investissements.

Vœux exprimés par la commission

Les commissaires souhaitent qu'une formation et sensibilisation soient dispensées au corps enseignant et à tous les adultes intervenant dans les bâtiments scolaires. Il est en effet inadmissible de constater que dans certains locaux des alarmes sonores ont été débranchées volontairement ...

La commission souhaite également que l'ensemble des travaux prévus dans le présent préavis fasse l'objet d'un appel d'offre unique, afin d'obtenir de meilleures conditions financières et simplifier les travaux de maintenance ultérieurs.

Conclusions

C'est à l'unanimité de ses membres que votre commission vous recommande, M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les 3 articles du préavis tels que présentés par la Municipalité.

Le Président de commission

Gildo DALL'AGLIO



Yverdon-les-Bains, le 12 mars 2018